

EPTHECC

« *Enseignement de la Psychopathologie
et des Thérapies Comportementales et Cognitives* »

Titre de Psychothérapeute **STAGE PRATIQUE**

Agrément ministériel délivré le 15 décembre 2021

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation et Ministère des Solidarités et de la Santé

Stage pratique pour l'obtention du titre de Psychothérapeute

A titre gratuit, nous proposons aux étudiants inscrits à EPTHECC de valider le stage pratique demandé par l'ARS pour l'obtention du titre de Psychothérapeute, en les aidant à trouver un maître de stage hospitalier ou en clinique pratiquant les TCC (Bordeaux et périphérie).

Le stage doit être obligatoirement effectué à partir de la 2^{ème} année du Tronc Commun EPTHECC.

- 2 mois (100 h) pour psychologues et médecins,
- 5 mois (250 h) pour psychanalyses.

Le stage peut être à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou par périodes fractionnées. Il ne peut être validé dans l'établissement où exerce le candidat.

Ce stage pratique permet de :

- mettre en pratique la formation théorique dans une optique d'autonomie progressive ;
- identifier la place et le rôle de chaque professionnel du parcours de soins et de réinsertion des personnes souffrant de troubles psychiques prises en charge dans l'établissement ;
- comprendre la place et le rôle de la psychothérapie au sein du parcours de soins et de réinsertion ;
- mettre en pratique cet apprentissage lors du suivi encadré de plusieurs patients.

Une convention de stage est établie entre l'IRCCADE, le maître de stage et l'étudiant.

La validation du stage pratique est conditionnée par :

- l'évaluation du maître de stage,
- la soutenance par l'étudiant d'un rapport de stage,
- la validation des 2 années du Tronc Commun EPTHECC

L'attestation de validation du stage pratique est délivrée avec l'attestation de formation de validation du Tronc Commun EPTHECC.